

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 05 octobre 2021

Présents : Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Jocelyne COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE.

Secrétaire de séance : Agnès LERIS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision du Maire par délégation.

Le loyer du logement n°1 au rez-de-chaussée de l'ancienne école augmentera de 0,42% au 01/11/2021. Le montant de ce dernier passera de 463,71 € à 465,66 €.

Candélabre solaire arrêt bus à Pech Petit (choix du fournisseur).

Michel Marot, en charge de ce dossier, rappelle l'antériorité de ce dossier avec les services de la Fédération Départementale d'Energies du Lot. Projet d'éclairage public solaire pour un montant estimatif de 2 800 € H.T. Prise en charge (35%) par la FDEL soit 980 € H.T reste (65%) à la charge de la commune soit 1 820 € H.T pose comprise. Cette participation étant nette de TVA, cette dépense sera financée sur le budget communal au compte 2041582. Choix du fournisseur : Marque Philips modèle Sunstay, couleur Ral 7011 (gris fer). Projet approuvé par délibération par le Conseil Municipal. Les élus souhaitent que les travaux soient programmés en 2021.

Adressage.

Plaques et numéros : Tarifs, choix du support et couleur.

Aluminium : Devis SEDI Equipement : 9 968.28 € TTC ; La Poste : 6 823,69€ TTC.

Email : Devis SEDI Equipement : 9 543.12 € TTC ; La Poste : 7 084.39 € TTC

Devis de La Poste approuvé pour numéros et plaques en aluminium.

Couleur de fond : Ivoire. Couleur des caractères : Acajou. Police de caractères : Times New Roman Bold. Bordure des plaques : arrondie et chiffre ombré.

Devis pose : Quercy Contact : 3 700 € TTC fourniture du béton comprise.

Devis approuvés. Une réunion est prévue le 12 octobre avec les services de la Poste pour effectuer les modifications des dénominations des voies et divers changements. Un nouveau pointage sera nécessaire avant de commander les plaques et panneaux. Les devis validés ci-dessus seront réactualisés.

Dénomination des voies :

Les chemins : Cami Ferrat ; Chemin de Mignot ; Chemin de Blancar ; Chemin du Mas de Batié ; Chemin des Fontanelles ; Chemin de Saint Jacques ; Chemin de Sembelou ; Chemin des Cabanes ; Chemin du Pech de Raynal ; Chemin du Bartalay ; Chemin du Chalet ; Chemin du Clos del Mas ; Chemin du Lac d'Abert ; Chemin du Lac du Fraysse ; Chemin du Mas d'Albenque ; Chemin du Pech de Brau ; Chemin du Lac ; Chemin de la Valse ; Chemin de Pech-Petit ; Chemin du Mas de Vinel ; Chemin des Fournets ; Chemin du Lac des Oies ; Chemin de la Combette.

Les impasses : Impasse de Gouzou ; Impasse de l'Hôpital ; Impasse du Clos Bas ; Impasse du Mas de Batié ;

Impasse du Mas de La Tigne ; Impasse du Mas de Not ; Impasse du Domaine ; Impasse du Château

Les routes : Route de Biargues ; Route de Bramefol ; Route de Beuzac ; Route de Poux Blanc ; Route de Pouzergues ; Route du Centre Bourg ; Route du Mas de Batié ; Route du Mas de Soulié ; Route du Mas de Vers ; Route du Mas de Vinel ; Route du Moulin ; Route du Peuplier ; Route du Combal ; Route de la Pouzeraque ; Route de Gouzou ; Route des Fournets ; Route du Mas de Ballard

Les places : Place de l'Église ; Place des Festivités

Informatique.

La gamme des logiciels utilisés par la Mairie sera obsolète en 2022. Le fournisseur actuel propose une migration vers une nouvelle version. Deux devis sont à étudier :

COMPARATIF LOGICIELS

Société	Logiciels Comptabilité Paie In- ventaire Elections	Installat° format°	Total HT	TVA	Total TTC	Maintenance Abonnement	Reprise données	DSN	Payfip
INDY SYSTEM	2 302,30	825,00	3 127,30	625,46	3 752,76	1 581,77	960,00	144,00 / mois	60 / an + forfait ins- tall 90 €
AGEDI	475,00	355,83	725,00	145,00	870,00	686,40	240,00	Gratuit	Gratuit

à partir de la 2ème
année

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide : de retenir la proposition du Syndicat mixte AGEDI ; de mandater le maire ou les adjoints pour signer les devis ; d'adhérer au Syndicat et d'inscrire les dépenses en section d'investissement.

Lac du Fraysse.

Aménagement : Le garde-corps et les tables pique-nique ont été posés. La plantation des arbres sera réalisée en novembre.

Reste à l'étude : le sablage de la fontaine.

A l'initiative de Jacques Cardin et de certains habitants de Biargues une possibilité a été émise : animer ce lieu autour du serpent forgé sur le garde-corps. Le Conseil Municipal s'associe à cette idée et proposera dès l'arrivée des beaux jours un moment de convivialité autour du Lac avec la participation des enfants et des habitants : histoires, conteur etc...

Informations diverses :

- Cour du presbytère : les travaux ont été effectués par l'entreprise TPR.

- Peinture des poteaux d'éclairage public : devis à demander à ATP + autres peintres.

- Défense incendie : Le SDIS nous interroge sur qui s'occupe de la maintenance des 3 points d'eaux : Prestataire extérieur ou service interne à la collectivité ? Un devis a été envoyé par Véolia : 176,40 € TTC (vérification de l'accessibilité et de l'état général de l'appareil, vérification du niveau de performance de l'appareil et remise du rapport en deux exemplaires) Devis validé par le Conseil Municipal.

- Courrier d'une habitante adressé à la Mairie se plaignant de la vitesse excessive des véhicules fréquentant la route de Lalbenque - Concots D26 ainsi que sur la place de l'Église.

Une étude est en cours avec les services du Département. Une réponse sera envoyée à cette administrée.

- Demande d'un propriétaire pour l'achat d'un petit lot de terrain communal sis devant son domicile. Avant de prendre une décision, les élus demandent des renseignements complémentaires sur son projet d'aménagement.

- Voiries communales : Les travaux de préparation de la voirie ont commencé à Mignot, Blancar, Rue de Gouzou et Rue du Lac. Les travaux sont terminés à Pech-Petit.

- Chemins communaux : Comme pour la voirie, les élus sont d'accord pour réaliser un état des lieux de tous les chemins communaux afin de prioriser les travaux à réaliser.

Madame le Maire rappelle qu'il est interdit de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux pour la période allant du 1^{er} avril au 31 juillet.

Michel Marot et Jérôme Pouzergues réaliseront ce recensement, idem pour les demandes d'ouverture de chemins.

Un point sera fait au lieu-dit Beuzac (problème de saignée sur le chemin communal)

- SYDED : accord du Syded pour la mise en place d'une boule de verre sur la place de la salle Fêtes. En attente réponse SICTOM qui finance celle-ci.

- SICTOM : mise en place de panneaux pour rappel consignes de tri et interdiction de décharge sauvage sur 4 points de collecte (Les Fournets, Lac Neuf, La Pouzeraque et Pouzergues).

A 00h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.